

ANNEE 2005

RESOLUTIONS DE LA 8° REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX

La 8° Réunion Ordinaire du Conseil des Bureaux s'est tenue à Libreville du 10 au 12 janvier 2005.

Prenaient part à cette réunion, les délégations du Cameroun, de Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Tchad et de la CEMAC. Le Secrétariat Général de la CIMA y participait en qualité d'observateur.

Le Conseil des Bureaux,

Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour :

- 1- Recommande une réflexion sur la mise en place d'une chambre de Compensation ;
- 2- Recommande l'adoption d'un plan d'action d'ensemble pour permettre d'une part la promotion du système en général et des Bureaux Nationaux en particulier et d'autre part, celle des marchés d'assurance de la sous-région ;
- 3- Réaffirme le principe suivant lequel un Bureau national ne peut réclamer à un autre, au titre du règlement du principal de sinistre que les seuls montants prévus et calculés conformément aux dispositions du Code des Assurances à l'exclusion de tous autres ;
- 4- Valide le statut du Bureau National du Cameroun sous réserve des modifications apportées sur certains articles ;
- 5- Décide de retirer de l'ordre du jour l'examen du point relatif à la modification de la limite d'intervention des Bureaux Gestionnaires telle que prévue par l'article 5 de la Convention inter-Bureaux ;
- 6- Donne quitus au Président du Conseil des Bureaux et au Secrétaire Général Permanent pour la gestion de l'exercice 2004 ;
- 7- Reporte à une Session Extraordinaire à convoquer dans les prochains mois, l'examen du point relatif au statut du personnel du Secrétariat Général Permanent du Conseil des Bureaux ;
- 8- Vote le budget de fonctionnement du Secrétariat Général Permanent arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : 177.645.500 FCFA ;
- 9- Procède à l'élection du nouveau Bureau composé de personnalités suivantes :
 - Président : **Mr YAO HAMIDOU**, de nationalité centrafricaine ;
 - Vice-Président : **Mr KOGUIA JUSTIN**, de nationalité congolaise ;
 - Membres de la Commission de Contrôle et de Vérification : **Mr NGUEMA MBA JOSEPH6MARIE** et **Mme ESSOUE CELINE**, de nationalité gabonaise.
- 10- Propose à une décoration de la CEMAC les personnalités suivantes :
 - MM - **NDOBO BASILE**
 - **YAO HAMIDOU**
 - **DOUMGOTO AROUN**
 - **ZOUALI JEAN**

Fait à Libreville, le 12 janvier 2005

Le Président du Conseil des Bureaux

(e) Basile NDOBO